



## PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, le 26 février 2009 à 16 h.

Sont présents :

M<sup>me</sup> Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif  
 M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier  
 M<sup>me</sup> Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis  
 M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Est absent :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général  
 M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

### Ouverture de la séance

La vice-présidente du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2009

#### **Résolution n° E-2009-09**

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 29 janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

### Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

### Université Laval – Les Rendez-vous de l'aménagement du territoire, édition 2009

#### **Résolution n° E-2009-10**

De commanditer l'évènement Rendez-vous de l'aménagement du territoire, édition 2009 de l'Université Laval, pour un montant de 500 \$;

De prélever cette somme dans les budgets réservés aux relations publiques.

Référence : Mémoire du 26 février 2009  
 Certificat du  
 Trésorier : CT-2009-056  
 Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Expo-sciences Bell 2009

**Résolution n° E-2009-11**

D'accorder à la Boîte à Science une commandite de 1 500 \$ pour l'évènement Expo-sciences Bell 2009 qui aura lieu du 19 au 22 mars 2009 au pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval.

Référence : Mémoire du 17 février 2009  
Certificat du  
Trésorier : CT-2009-057  
Responsable : Conseillère en développement économique

Adoptée à l'unanimité

Remplacement du secrétaire-trésorier

**Résolution n° E-2009-12**

De procéder à l'affichage du poste de secrétaire-trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), sur la base du titre, de l'échelle salariale et de la description du poste jointe en annexe au mémoire du 19 février 2009 du directeur général, pour remplacer le secrétaire-trésorier de la CMQ qui prend sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Référence : Mémoire du 19 février 2009  
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Appel de candidatures pour un poste contractuel de conseiller en transport métropolitain

**Résolution n° E-2009-13**

De procéder, selon les règles d'affichage en vigueur, à un appel de candidatures pour doter un poste contractuel, d'une durée de trois ans, de conseiller ou conseillère en transport métropolitain, sur la base d'une rémunération annuelle de 41 322 \$ à 74 818 \$ (échelle de 2006). La personne qui sera retenue pour le poste sera assujettie aux conditions de travail et directives applicables au personnel de la CMQ.

D'éviter les possibles dédoublements entre les tâches relevant de ce poste et celles du groupe de travail mis en place par la ville de Québec sur la mobilité durable.

De recommander à la Ville de Québec d'intégrer le coordonnateur en planification du transport à la CMQ, monsieur Daniel Hargreaves, ou le cas échéant la personne qui sera retenue pour occuper le poste de conseiller en transport métropolitain, aux travaux du groupe de travail qu'elle a mis en place sur la mobilité durable.

Référence : Mémoire du 18 février 2009  
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Location de locaux pour le siège social de la CMQ

**Résolution n° E-2009-14**

DE RECOMMANDER AU CONSEIL :

D'acquiescer à la demande de la ville de Québec d'ouvrir le bail intervenu entre elle et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour les locaux du siège social situés au 1130, route de l'Église à Québec, sous réserve de l'acceptation par la ville de Québec:

- de fournir les services ou des compensations monétaires relativement à la desserte informatique et téléphonique de la CMQ dans ses nouveaux locaux, au déménagement et à l'utilisation sans frais des locaux de l'arrondissement Sainte-Foy/Sillery pour les séances du conseil.

Sous réserve de cette acceptation, d'accepter l'offre de La Capitale immobilière MFQ sur la relocalisation du siège social de la CMQ dans l'édifice en construction Delta 3 situé au 2875 boulevard Laurier à Québec, le tout suivant l'offre financière jointe en annexe au mémoire du 25 février 2009 du secrétaire-trésorier.

Référence : Mémoires du 19 et du 25 février 2009  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

#### Traitement d'images numériques aériennes 2008

##### **Résolution n° E-2009-15**

D'autoriser un appel d'offres de services professionnels pour le traitement des images numériques aériennes 2008.

D'approuver aux fins de cet appel d'offres, le devis et la grille d'évaluation.

D'inviter à soumissionner sur cet appel d'offres les firmes Xeos Imagerie inc., Groupe Alta inc., Géolocation inc.

De former un comité de sélection pour évaluer les offres qui seront présentées, composé de MM. Pierre-Alexandre Côté de la MRC de La Côte-de-Beaupré, Jean-François Leblond de la MRC de L'Île-d'Orléans, Michel Pilon de la MRC de La Jacques-Cartier, Sébastien Roy de la ville de Lévis, André Tanguay de la ville de Québec et Bruno Labonté de la CMQ.

Référence : Mémoire du 17 février 2009  
Responsable : Conseiller en géomatique

Adoptée à l'unanimité

#### Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Congrès

##### **Résolution n° E-2009-16**

De déléguer, comme élus, pour participer au congrès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, à Trois-Rivières, du 17 au 19 juin 2009, le président monsieur Régis Labeaume ainsi que MM. François Picard, Raymond Dion et Jean-Claude Bouchard.

D'accepter les frais relatifs à l'inscription, au séjour, au transport et à la participation des personnes déléguées.

Référence : Mémoire du 17 février 2009  
Certificat du  
Trésorier : CT-2009-058  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Ouverture d'un bureau au Québec

**Résolution n° E-2009-17**

D'autoriser la direction générale de la CMQ à entamer des démarches afin que le bureau québécois de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent puisse se situer dans les locaux du siège social de la CMQ.

De présenter les résultats de ces démarches aux membres du comité exécutif lors d'une prochaine rencontre.

Référence : Mémoire du 17 février 2009  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement des cotisations aux chambres de commerce du territoire

**Résolution n° E-2009-18**

D'accepter, sur réception des avis de cotisation, le renouvellement de la Communauté métropolitaine de Québec à la Chambre de commerce de Québec, à la Chambre de commerce de Lévis, à la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans et à la Jeune chambre de commerce de Québec, pour l'année 2009.

Référence : Mémoire du 17 février 2009  
Certificat du  
Trésorier : CT-2009-059  
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la commission Développement économique et touristique

**Résolution n° E-2009-19**

DE RECOMMANDER AU CONSEIL :

D'accepter l'ensemble des recommandations du rapport de la commission Développement économique et touristique portant sur l'actualisation du rôle et des responsabilités de la CMQ en matière de développement économique.

D'accepter le principe de verser les sommes résiduelles provenant du Fonds de développement économique métropolitain au surplus général de la CMQ. Un montant de 150 000 \$ provenant de ce surplus sera ensuite affecté à actualiser le mandat de la CMQ. Un solde de 100 000 \$ sera financé à même les quotes-parts des villes de Lévis et de Québec ainsi que des municipalités des MRC faisant partie de la CMQ.

Référence : Mémoire du 19 février 2009  
Responsable : Commission Développement économique et touristique

Adoptée à l'unanimité

Révision de la tarification applicable aux déplacements occasionnels en automobile

**Résolution n° E-2009-20**

De porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la tarification de 0,41 \$/km remboursable pour les frais de déplacement en automobile à 0,50 \$/km, pour les déplacements occasionnels effectués à l'intérieur ou à l'extérieur des limites du territoire de la CMQ, avec le maintien du montant minimum par course de 2,50 \$. Ces montants sont sujets à révision périodique par la CMQ.

Référence : Mémoire du 3 février 2009  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Étude sur l'utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières du territoire métropolitain de Québec pour le transport collectif

**Résolution n° E-2009-21**

D'autoriser un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'une étude sur l'utilisation potentielle des emprises ferroviaires et autoroutières du territoire métropolitain de Québec pour le transport collectif.

D'approuver le devis pour la réalisation de l'étude et la grille d'évaluation des offres qui seront présentées.

De former un comité d'évaluation des offres qui seront présentées, composé de représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ), des villes de Québec et de Lévis, des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans, des deux sociétés de transport du territoire et de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

D'approuver le projet d'entente à intervenir entre le MTQ et la CMQ portant sur la réalisation de cette étude.

D'autoriser le président de la CMQ, M. Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Pierre Rousseau et, en cas d'absence ou d'empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy-Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir avec le MTQ et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 18 février 2009  
Responsable : Coordonnateur en planification du transport

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

**Résolution n° E-2009-22**

De prendre acte du bordereau d'information en date du 26 février 2009 contenant les documents suivants :

- a) Note du 4 février 2009 de M<sup>e</sup> Pierre Rousseau relative au règlement de l'action en dommages de Métro Excavation inc.
- b) Lettre du 9 février 2009 de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à M. Régis Labeaume, maire de la ville de Québec, relativement à l'adoption du règlement numéro R.A.V.Q. 403 modifiant le schéma d'aménagement de la ville de Québec (item d) du bordereau du 29 janvier 2009).

Référence : Bordereau d'information du 26 février 2009  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

**Résolution n° E-2009-23**

Les membres prennent connaissance du bordereau de dépenses et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2009 au montant de 97 995,93 \$, plus 54 095,69 \$ pour les salaires versés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2009.

Référence : Bordereau de dépenses du 19 février 2009  
Certificat du  
Trésorier : CT-2009-061  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Demande d'aide financière pour la Semaine des transports collectifs et actifs – éditions 2009 et 2010

**Résolution n° E-2009-24**

D'accorder une aide financière de 20 000 \$ par année en appui aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> éditions de la Semaine des transports collectifs et actifs qui se dérouleront en septembre 2009 et septembre 2010.

D'informer l'organisme Accès transports viables que la contribution de la CMQ doit être comprise comme la contribution monétaire des villes de Lévis et de Québec et de leur société de transport en commun respective à cet événement et que, par conséquent, elles n'ont pas à être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle.

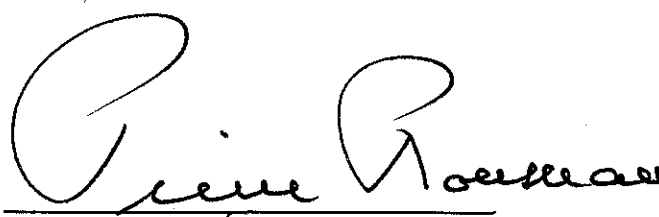
D'autoriser le président de la CMQ, M. Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Pierre Rousseau et en cas d'absence ou d'empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy-Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 24 février 2009  
Certificat du  
Trésorier : CT-2009-072  
Responsable : Direction générale

Levée de la séance

Et la séance est levée.

  
\_\_\_\_\_  
VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

  
\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE